



Indemnisation pr vol de portable où utilisateur n'est pas payeur

Par **GUY**, le **08/01/2010** à **11:25**

Bonjour,

J'ai acheté un téléphone en contractant une assurance antivol et je me le suis fait voler. Le problème est que le titulaire/payeur de l'abonnement(et de l'assurance?) est ma mère alors que je suis l'utilisateur. L'assurance est par ailleurs valable si l'on certifie être à moins d'un mètre du téléphone lors du vol.

Suis-je tout de même couvert si j'étais à moins d'un mètre du téléphone ou l'assurance ne fonctionne-t-elle que s'il s'agit du titulaire-payeur de l'abonnement? Je précise que je suis majeur. Y a-t-il une distinction entre le payeur et l'utilisateur susceptible de jouer en ma faveur?

Si je déclare dans une déclaration sur l'honneur "l'utilisateur se trouvait à moins d'un mètre", est-ce suffisant? Ou faut-il jouer franc-jeu en disant "l'utilisateur ...son nom (différent de celui du titulaire de l'abonnement)... était à moins d'un mètre"?

Quelle chance y a-t-il d'être indemnisé?